AVIS AUX CREANCIERS

S. Hernsheim vs Independant Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois d'août 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
16 sept—16 20 25

S. Hernsheim vs The Independent Cotton Oil Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire de ses recettes et débours pour le mois de juillet 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
10sept—10 14 19

Succession de Veuve George Buyatt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,553—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henrietta Chandler, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier

9 sept—9 13 18

VINS ET LIQUEURS

Cognac—In Wood—	Par gallon	à
Otard, Dupuy & Co. vintage 1895	$4 00	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1893	5 00	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1891	5 25	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1889	5 75	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1885	6 00	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1878	6 75	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1875	7 25	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1870	7 75	
Otard, Dupuy & Co vintage 1865	8 00	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1860	9 50	
Otard, Dupuy & Co. vintage 1854	10 25	
California de Laahman & Jacobi, 1887	3 00	
Whiskey, Gin et Rum—		
Pêche, vieux, le gallon	2 25	3 50
Burke's old Irish Whiskey, 12 quarts	10 50	
Pomme, le gallon	2 25	3 50
Burke's Old Scotch Whisky, 12 quarts	10 75	
Ouest	1 15½	1 10
Bourbon	1 40	3 50
Seigle	1 50	3 50
Ecosse, 117 deg. proof		4 50
Irlande, 117 deg. proof		4 50
Duffy's malt whisky, par caisse		8 50
enlevée—Du pays, de New-York ou de Philadelphie par gallon	1 15	1 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon		3 00
Sir Robt Burnett's Old Tom, par caisse		9 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse		7 50
Holland, par caisse		8 00
Rum de la Jamaïque, 115 deg. proof par gallon		4 50
Rum de Santa Cruz, 117 deg. proof		4 50
Rotterdam, Green Boxes, 12 quarts, key brand		7 00
Rotterdam Gin, Green Boxes, 12 quarts, anchor brand		7 00
John Kreuyper & Son, Rotterdam, Degen cases de 12 bouteilles		9 50
Champagnes, Par Caisse 12 quarts 24 pints		
Mumm's Extra Dry	$31 25	33 25
Louis Roederer	31 50	33 50
Piper Heidsieck	31 00	33 00
Veuve Cliquot, Ponsardin, Reims, yellow label	32 75	34 75
Delbeck & Co.'s extra Dry, qts.	29 50	31 50
Delbeck & Co. s Delmonico, qts.	28 00	30 00
Moët & Chandon white seal, qts	31 00	33 00
Liqueurs, Marie, Brisard & Roger—		
Anisette, en panier de 2 pomponelles		$3 34
Anisette, 12 bouteilles, qts, par caisse		$15 00
Curaçao, 12 quart jugs superfine, caisse		14 50
Maraschino, 12 bouteilles, caisse		14 75
Punch au Cognac, 12 quarts, caisse		15 00
Punch au Cognac, 12 litres, caisse		14 00
Eau-de-Vie de Dantzick, 12 qts, caisse		15 00
Assorted in 12 decanters, bouchons en verre, caisse		16 75
Assorted in 12 quarts bouteilles, caisse		14 50
Crème de Vanille, 12 qts bout., caisse		14 50
Cocoa Vanille, 12 qts bout., caisse		14 50
Crème de Noyau, 12 qts bout., caisse		14 50
Pralines grillées à la Vanille, 12 quarts, caisse		14 50
Cocoa chouva à la Vanille, 12 quarts, caisse		15 50
Green Menthe, 12 grandes bouteilles, caisse		15 00
Cordials—E. Cusenier Fils Aîné & Cie.		
Paris—	12 qts	litres
Crème de Menthe, Verte (green)	$14 50	
Curaçao Sec, orange (stone jugs)	15 00	
Curaçao Sec, green (stone jugs)	15 00	
Anisette, en paniers de 2 pomponelles	2 75	
Anisette	15 00	
Prunelle Cusenier	15 00	
Crème de Moka	15 00	
Crème de Vanille	15 00	
Crème de Cacao Chouva, extra	16 00	
Liqueur d'Abricots	15 00	
Maraschino, extra superior, original bottles	16 00	
Chartreuse jaune, 12 quarts	22 50	
Chartreuse jaune, 24 pintes	25 00	
Chartreuse verte, 12 quarts	27 50	
Chartreuse verte, 24 pintes	29 00	
Bénédictine, 12 quarts	20 00	
Bénédictine, 12 pintes	11 00	
Bénédictine, 24 pintes	21 50	
Ales & Porter—Par douzaine de pintes		
McMullen's white label Bass Ale		2 25
McEwans' Ale		1 75
Guinness' Porter, E. & J. Burke's		1 67½
Bass & Co.'s E. & J. Burke's		1 72½
Fetters—Par 12 quarts—		
Birnet Branca	$12 25	
Lithauer Bitters	9 00	
Bokers Bitters	12 50	
Malakoff Bitters	7 00	
Peychaud Bitters, en caisse	8 50	
Columbo Bitters	7 00	
Kummel, genuine, Hartwig Kantorowic		
Peem	11 00	
Kummel, genuine, J. A. Gilka, Berlin	12 50	
Absinthe, E. Pernod, 12 litres	17 50	
Kirsch, E. Pernod, 12 litres	19 00	
Vermouth, Noilly Prat & Co., 12 litres	5 50	
Vermouth, Martini Sola & Co., 12 litres	5 75	
Russian Allash, 12 quarts	10 00	
California—		
Angelica, doux		48
Muscatel, doux		56
Port, doux		45
Ziarete	26	30
Cinfandel, No 1	44	50
Vino Puro Brute, choix italien		35
Vins blancs—		
Sherry		42
Riesling		47
Sauternes de Hock		45
Vins de l'Ouest—		
Port Bass Island Co.		35
Catawba doux, Bass Island Co.		35
Sherry, Madère, par Gallon—		
California, L & J		45
Gonzales, Byass & Co.		$1 25
Pallido		1 25
Fino		1 00
Montilla, very, very pale, dry and light		1 75
Ramirez, full pale, medium dry		1 25
Ramirez, O. P.		2 10
Vino de Pasto, D. P. P.		2 25
Manzanilla, very, very pale, very dry and aromatic		2 50
Cabinet, O. P.		2 25
Solera, very pale and full bodied		3 00
Ramirez, Oloroso, Nutty flavored		3 50
Superior Amontillado, very, very pale, medium dry		4 00
Very Old Amontillado, very, very pale, very fine and extra dry		5 25
12 bouteilles Madeira Pure		9 50
12 jugs Sherry Amphora		17 00
Bourgogne—Vins Rouges—par caisse—	12 quarts	24 pints
Macon	$10 00	$11 00
Beaune	10 50	11 50
Milcon à vent	12 00	....
Pommard	12 00	14 00
Nuits	12 50	14 50
Volney	15 00	16 00
Chambertin	16 00	17 00
Romanée	18 00	19 00
Clos de Vougeot	20 00	20 00
Vins Blancs—		
Chablis	10 50	11 50
Montrachet	18 50	19 50
Rhine Wine, par caisse—		
Peter Arnold Mumm, Frankfort, O.-M. Rudesheimer, 12 quarts		$5 75
Johannisberger, 12 quarts		6 00
Hochheimer, 12 quarts		6 25
[illegible], 12 quarts		6 50
[illegible], 12 quarts		7 00
[illegible], 12 quarts		7 50
[illegible], 12 quarts		8 50
[illegible], 12 quarts		10 00
[illegible], 12 quarts		12 50
[illegible], 12 quarts		13 00

VENTES A L'ENCAN.

Toppino, Seidenbach & Larosè.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de la Andrieu & Escobedo Shoe Factory, consistant en un moteur électrique automatique d'une puissance de vingt chevaux, tout neuf, et un moteur électrique d'une puissance d'à peu près quinze chevaux.

Aussi, machines à souliers, instruments à souliers, formes et teintures, chevalet à souliers, arbre de couche, courroie, poulie, etc.

Paul Desmarias vs Andrieu & Escobedo Shoe Manufactory.—No 60,074—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE, Encanteurs— MERCREDI, le 27 septembre, à midi, à la fabrique, encognure des rues Orléans et Robertson, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 14 septembre 1897, de l'Hon. juge John St Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée, les articles ci-dessus décrits. Conditions—Comptant sur les lieux.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
16 sep—16 20 24 27

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. A. C. Wadsworth

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 48,526.

PAR ORDRE SIGNÉ LE 27 JANVIER 1899 par le juge Geo. H. Théard, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 17 octobre 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par JAS A. BRENNAN, encanteur, la propriété ci après décrite, dans la paroisse Morehouse, au cet Etat:

Le 1/4 S. E. du 1/4 S. O. de la section 15, le 1/4 N. E. du 1/4 N. O. de la section 22, le tout dans le comté 23 N., Range S. E. sur les suivants.

Termes—Une moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue; un dépot de 20 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente et les timbres du Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire. Les taxes de 1899 et les timbres du Reveau devant être payés par l'acquéreur.

16 sept—16 24—Oct 1 8 15 16 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Cinquième District.

Connue comme les Nos 819 et 821, rue Eveline, entre les rues Chestnut et Elmire.

Eureka Homestead Society vs Frederic T. Durgin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 115, borné par les rues Chestnut, Elmire, Market et Eveline, lesdits lots sont désignés par les Nos 23 et 24 de l'ilet No 9 de Belleville et mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Eveline, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans
B. McCloskey, avocat pour les plaignants.
18 aout—18 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Sixième District.

Henry P. Koch vs George Lhote.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,179—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes à cela appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Freret (anciennement Long) and Robertson (anciennement Breslau) et Milan, désigné comme lot No sept sur un devis annexé à un acte de vente par Ames K. Anacker, à Geo W. Moore, passé pardevant Frederick Zengel, notaire de cette ville, date le 18 janvier 1895, ledit lot de terre mesurant d'après ledit devis, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat pour le plaignant.
15 sept—15 22 29—oct 6 13 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Adam Lawrence Hasling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,233—Division A—Attendu que Lawrence Andrew Hasling, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Lawrence Hasling, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

Theodore Cotornio, avocat.
12 sept—12 16 21

Succession de Henry Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 58,038—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Meyer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

14 sept—14 18 23

Succession de Henry F. C. Schaefer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,596—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Hallwagn exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

12 sept—12 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de grandes propriétés de valeur du Premier District, avec les nombreuses bâtisses, etc., qui s'y trouvent.

Louis Jacobowsky vs Samuel J. Hart et Helen Ha Hart, héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatorze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 704, borné par les rues Clark, d'Hémécourt, Baudin et Génois, désignés par les Nos "Un à Quatorze" inclusivement, sur un plan fait par A. Castaing, daté le 29 janvier 1862, lesdits lots sont aussi désignés par les Nos sur un devis annexé à un acte pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, par lequel le feu Judah Hart acheta cette propriété de Fenton et Fischer, et mesurant d'après le dit devis comme il suit, à savoir: lots "un à cinq", inclusivement, mesurent chacun vingt sept (27) pieds, huit (8") pouces et quatre lignes de face sur la rue Baudin sur cent pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark; lots Nos Six à Neuf" inclusivement mesurent chacun vingt neuf pieds six pouces et 4 lignes de face sur la rue Clark sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; lots Nos "Dix à Quatorze" inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes de face sur la rue D'Hémécourt sur cent pieds dix pouces une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark.

2° Un certain ilot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris dans l'avenue Hagan, les rues Clark, Commune et D'Hémécourt, ledit ilet est divisé en quatorze lots numérotés de "Un à Quatorze" inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, d'après lequel lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir: Lots Nos "Un" à "Cinq" sont contigus et mesurant chacun trente quatre pieds de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark Lots Nos Six à Huit inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et la rue D'Hémécourt; lot No "Neuf" est contigus au lot No "Huit" et mesure trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No "Dix" mesure cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Hagan, sur cent quarante-trois pieds cinq pouces de profondeur et de face sur la rue Commune, et cent quarante-et-un pieds un pouce une ligne de profondeur sur le côté du lot No "Neuf" et quarante pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond, et Lots Nos "Onze" à "Quatorze" inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit, à savoir: Lot No "Quatorze" forme le coin des rues Commune et Clark et a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Clark et quatre vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur sur le côté du lot No "Treize"; Lot No "Treize" a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune, sur quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté du lot No Quatorze, et quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Douze. Le lot No Douze mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune sur quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Treize et quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur du côté du lot No Onze. Le lot No "Onze" mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Douze, et soixante-seize pied dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et lesdits lots Nos Onze, Douze, Treize et Quatorze ayant chacun trente-quatre pieds de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre Hagan avenue et les rues D'Hémécourt, Baudin et Clark, divisé en vingt-deux lots en lesquels ledit ilet était anciennement subdivisé d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 janvier 1849, ledit ilet a été subséquemment divisé en vingt quatre lots, numérotés de Un à Vingt Quatre inclusivement et ledit ilet est maintenant subdivisé en vingt deux lots numérotés de un à vingt deux inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir:—Lots Nos "Un" à "Cinq" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue Baudin sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark. Lots Nos "Six" à "Huit" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue Baudin.

Lots Nos "Neuf" à "Onze" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds six pouces six lignes de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Douze à Quatorze inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Lot No Quatorze forment le coin des rues Hagan avenue et D'Hémécourt, Lots Nos Quinze à Dix-neuf, inclusivement, mesurant chacun trente-quatre pieds de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles ledits lots étant contigus, et le lot No Dix-neuf formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark; et lots Vingt à Vingt-deux sont contigus et mesurent chacun trente-quatre pieds de face à la rue Clark sur cent trente-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Dix sept certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, comprenant tout l'ilet borné par les rues Commune, D'Hémécourt, Genois et Clark, et désignés comme lots Nos un à dix-sept inclusivement sur un plan dessiné par G. T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848, une copie duquel faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 février 1849, les deux déposés en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire, lesdits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité, passé pardevant Jeff. C. Wenck, le 6 janvier 1894 et mesurant d'après cela, comme il suit, à savoir:—

Lots Nos Un et Deux mesurant chacun trente quatre pieds, huit pouces de face sur la rue D'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Un formant le coin des rues Genois et D'Hémécourt. Lot No Trois, mesurant trente quatre pieds sept pouces et quatre lignes de face sur la rue d'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Neuf à Seize inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit: Lot No Neuf forme le coin des rues Clark et Commune et a trente cinq pieds, deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent onze pieds, un pouce et sept lignes de profondeur et de face sur la rue Clark, et cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No dix et trente quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No dix mesure trente cinq pieds un pouce et six lignes de face sur la rue Commune sur cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No neuf et cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes sur le côté du lot No onze et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No onze a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Dix, et cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et trente-quatre pieds sept pouces et demi de large dans le fond. Lot No Douze a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes du côté du lot Onze, et cent trente-six pieds trois pouces et deux lignes sur le côté du lot Treize, et une largeur dans le fond de trente quatre pieds sept pouces; lot No Treize a trente-cinq pieds un pouce six lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et cent sept pieds onze pouces quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Quatorze et trente-quatre pieds sept pouces de largeur dans le fond. Lot No Quatorze [illegible] [illegible] [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

côté du lot No Treize, et cent quatorze pieds deux pouces et six lignes du côté du lot No Quinze et trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Lot No Quinze, a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune, sur cent quatorze pieds deux pouces et six lignes de profondeur du côté du lot No Quatorze et cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Seize, et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond, et lot No Seize, a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Quinze et cent vingt six pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et de face sur la rue Génois, et trente (34') pieds huit pouces de largeur dans le fond; ledit lot formant le coin des rues Commune et Génois. Lot No Dix-sept mesure trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue Génois sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre ligne parallèles.

Lots Nos Quatre et Cinq sont contigus lot No Quatre est contigu au lot No Trois et mesurent chacun trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No Six qui est contigu au No Cinq mesure trente quatre pieds sept pouces et demi de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit de profondeur entre lignes parallèles; et lots Nos Sept et Huit sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds huit pouces de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Sept est contigu au lot No Six et le lot No Huit formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes lesdites propriétés ci-dessus décrites et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant et appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Farrar et Lemle, avocats pour le plaignant.
18 aout—18 19 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 917 et 919 rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Robert Upshur vs Veuve Raymond Moustier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,752—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dumaine, St Philippe et Remparts, lequel dit lot de terre mesure en mesure française à peu près 41 pieds de face sur la rue Bourgogne sur 93 pieds 6 pouces de profondeur et après cette première profondeur, une seconde profondeur de 10 pieds 10 pouces, sur une largeur de 52 pieds du lot appartenant ou ayant appartenu à M Jacob.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Jérome Meunier, avocat pour le plaignant.
1er sept—1 2 8 15 22 29—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif pour effectuer un partage. Vente de Propriétés de Valeur du Quatrième District.

Nos 2423 et 2425 rue Laurel, entre les rues Première et Deuxième,

No 908 rue Joséphine, entre les rues Constance et Laurel.

Nos 901 à 911 rue Joséphine, entre les rues Constance et Laurel.

Dans des conditions de crédit dans l'affaire des successions de Henry W. Staub et Caroline Schoneck, (née Bauer) sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Nos 10,489 et 26,433—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1899 et signé le 28 juin 1899, et d'un jugement rendu le 30 août 1899, homologuant et approuvant les délibérations d'un conseil de famille tenu le 26 aôt 1899 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaire ci dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 2423 et 2425 rue Laurel, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Seconde, Première et Constance, désigné par la lettre "C", sur un devis fait par Louis R. Pilié, voyer, le 6 juin 1885, annexé aux successions de John Bauer et Francesca Bauer, No 14,471 du docket de ledite Cour Civile de District, pris par James Fahey, ci-devant notaire, le 3 juin 1885. Ledit lot mesure en mesure américaine, d'après ledit devis, quarante pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Laurel, sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 908 rue Joséphine, situé dans le même Quatrième District, dans l'ilet borné par ces rues Joséphine, Constance Jackson et Laurel, désigné par le numero vingt-huit sur un plan dressé par V. Eggloffstein, ingénieur civil, daté le 25 janvier 1847, et déposé comme plan No 2 du livre de plans, dans l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Joséphine sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 901 à 911 rue Joséphine, situé dans le même Quatrième District, dans l'ilet No 19, sur le plan original du faubourg Livaudais, bornés par ces rues Joséphine, St-André, Laurel et Constance, désignés par les Nos quinze et seize, sur un plan daté le 2 avril 1831, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot quinze trente-un pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds; et ledit lot seize formant le coin des rues Laurel et Joséphine a trente pieds de face sur la rue Laurel sur cent pieds de profondeur et face sur la rue Joséphine et trente-deux pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond.

Conditions de la vente pour chaque propriété.

Un tiers au plus comptant, et la balance en un, ou en un et deux ans, représenté par le billet de l'acquéreur, garanti par lien et privilège de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité contenues dans de tels actes de vente. Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur lequel assumera le paiement des taxes de 1899 et le paiement des timbres du Revenu au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Jérome Meunier, avocat pour L. Staub, tuteur, et pour Joseph Staub; George Montgomery, avocat pour Lawrence Staub.
1er sept—1 2 8 15 22 29 oct—5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Margaret Heatherton, veuve de John McGrain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,774—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Heatherton, veuve de Joseph Reignard, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.

8 sept—8 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Connue comme les Nos 7030